

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 MAI 2021

Présents : Mrs BARRY E. – CHILLET J-F–MOLY R – NOURRISSON T. – ROLLAND J. – KEMLIN X. - ZOTIER T. - VACHER R.— CIPRIANI A.
Mmes COUBLE S. – COLLET F – LABROSSE-VIAL S. – LACROIX J. – NABONNAND I. - BUI E

Sylvie LABROSSE-VIAL a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 06 avril 2021 à l'unanimité.

DELIBERATION : PROLONGATION DEROGATION RYTHME SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle que le RPI Cleppé/Ste Foy St Sulpice est en dérogation pour l'organisation du temps scolaire, soit sur 4 jours. Elle explique qu'il convient de demander un renouvellement de cette dérogation, l'équipe enseignante étant favorable à ce maintien d'horaires.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de demander le renouvellement de la dérogation d'organisation du temps scolaire, avec maintien des semaines de 4 jours.

DELIBERATION RENOVATION ECLAIRAGE DES LOTISSEMENTS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de rénovation éclairage des lotissements.

Elle précise que, conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents. Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Elle présente le financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation commune
Rénovation éclairage Lotissement Les Tricauds (Rue des Gouttes)	9079 €	45.0%	4086 €
Frais de maîtrise d'œuvre		8.5%	771 €
Rénovation éclairage Lotissement Les Etines (Allée du Grenoux)	5661 €	45.0%	2548 €
Frais de maîtrise d'œuvre		8.5%	481 €
TOTAL	14741.05 €		7686 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « rénovation éclairage des lotissements » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.

Le Conseil approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté., prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois. Et décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 10 années.

DELIBERATION PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficultés)

Madame le Maire rappelle que l'école de la commune relève de la circonscription Education Nationale de Feurs. Cette école bénéficie des services du RASED /Pôle Ressources antenne de Saint-Germain-Laval.

Ce Pôle Ressources peut être constitué de 3 types de postes, tous rattachés à l'inspection de l'Education Nationale de Feurs : un psychologue scolaire (poste non pourvu à ce jour), un poste E (enseignant spécialisé) et un poste G (intervention au niveau comportemental).

Les interventions de ces professionnels nécessitent un matériel spécifique (ou non) qui, au même titre que le matériel des élèves des écoles maternelles et élémentaires, relève de la compétence des communes et donc de leur financement.

Proposition de financement pour les 3 années scolaires à venir 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024 pour l'école de CLEPPE : effectif de 35 élèves, participation requise 175€.

SINISTRE MUR DU CIMETIERE

Suite au sinistre automobile perpétré contre le mur du cimetière, Madame le Maire présente un devis établi par l'entreprise SOROC pour la reprise de l'ensemble. Elle précise que les travaux seront pris en charge par notre assurance GROUPAMA.

Le Conseil demande un autre devis à Monsieur ZOTIER Tony avant approbation.

DESIGNATION DES JURES DE LA COURS D'ASSISE DE LA LOIRE ANNEE 2022

Madame le Maire informe Le Conseil Municipal du tirage au sort des jurés d'assises le 28 mai 2021 en mairie de Feurs, chef-lieu de canton.

Au prochain Conseil Municipal, le résultat du tirage sera communiqué.

SUBVENTION VOIRIE 2021

Une subvention pour la voirie 2021 d'un montant de 24 953 € est accordée par la Commission permanente du 03 mai 2021 du Département de la Loire.

PERMANENCES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Madame le Maire informe le conseil Municipal des modalités d'organisation pour la tenue des bureaux de vote lors des élections départementales et régionales prévues les 20 et 27 juin 2021. Pour ce double scrutin, les élections se dérouleront à la salle des fêtes.

A cet effet, un planning concernant les permanences est mis en place.

DIVERS

- Vente café COLLET : la rétrocession a été signée le 12 juin à l'étude de Maître LAFAY Olivier.
- Fermeture du chemin pédestre sur propriété privée : pas de solution à ce jour.
- Poubelles en bord de Loire : prévoir un passage régulier
- ZAC de la Font de l'Or : Installation d'une entreprise prochainement avec création de nombreux emplois.
- Présentation de devis pour le changement de la porte d'entrée du bâtiment regroupant la bibliothèque, le local des infirmières et un appartement ; en attente d'autres devis
- Une commission City Stade sera prévue prochainement.

Prochain conseil, mardi 29 juin 2021 à 20h00.

Le Maire S. COUBLE